

Réunion du Comité Syndical du 25 janvier 2018

Convoqué le dix-neuf janvier deux mille dix-huit, le Comité syndical s'est réuni le vingt-cinq janvier deux mille dix-sept à dix-huit heures pour sa quatre-vingt-cinquième séance dans la salle d'Assemblée de Clermont Auvergne Métropole, sise 64 avenue de l'Union Soviétique à Clermont-Ferrand.

Monsieur Dominique ADENOT, Président de séance, procède à l'appel des membres.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-200048171-20180125-DCS564-DE

85^e Séance

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2018

Publication : 13/02/2018

Étaient présents les délégués dont les noms suivent :

Monsieur Dominique ADENOT
Madame Nadine ALAPETITE
Madame Martine BELLEROSE
Monsieur Roland BLANCHET
Madame Jacqueline BOLIS
Monsieur Gérard BONHER
Monsieur Jean-Pierre BUCHE
Monsieur Gérard CHANSARD
Monsieur Jean-Marie CHAPOULY
Monsieur Jean-Michel CHARLAT
Monsieur Jacques CHEVALIER
Monsieur Jean-Christian COURCHINOX
Monsieur Alain DEAT
Monsieur Joël DERRÉ
Monsieur Laurent DIAS
Madame Martine FAUCHER
Monsieur Philippe GAILLARD
Monsieur René GUÉLON
Monsieur Gérard GUILLAUME

Monsieur Éric HAYMA
Monsieur Jean-Pierre HÉBRARD
Monsieur Jean-Maurice HEINRICH
Monsieur Michel LACROIX
Monsieur Jacques LARDANS
Monsieur Christian MÉLIS
Madame Chantal MOULIN
Monsieur Jean-Henri PALLANCHE
Monsieur Bertrand PASCUTO
Monsieur Alain PAULET
Monsieur Gilles PAULET
Monsieur Pascal PIGOT
Monsieur Jérôme PIREYRE
Monsieur Yves PRADIER
Monsieur Michel PROSLIER
Monsieur Bruno VALLADIER
Monsieur Jacques VIGNERON

Avait donné pouvoir :

Monsieur Olivier BIANCHI
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Christian SIMONET
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Pierre PÉCOUL

à Madame Martine FAUCHER
à Monsieur Bertrand PASCUTO
à Monsieur Dominique ADENOT
à Monsieur Gérard CHANSARD
à Monsieur Philippe GAILLARD
à Monsieur Christian MÉLIS

Étaient excusés / absents :

Madame Pascale AMEIL
Monsieur Jean-Claude ARESTÉ
Monsieur Jérôme AUSLENDER
Monsieur Jacques BEAUJON
Monsieur José BELDA
Monsieur Michel BEYSSI
Monsieur Frédéric BONNICHON
Monsieur Serge CHARLEMAGNE
Monsieur Cyril CINEUX
Monsieur Jean-Paul CUZIN
Monsieur Antoine DESFORGES
Monsieur Gérard DUBOIS
Madame Hélène FEDERSPIEL
Madame Blandine GALLIOT
Monsieur Roger GARDES
Monsieur Louis GISCARD D'ESTAING
Monsieur Dominique GUÉLON
Monsieur Mohand HAMOUMOU

Monsieur Didier IMBERT
Monsieur Grégory LÉPÉE
Monsieur Yves LIGIER
Monsieur Jean-Marc MORVAN
Monsieur Pierre PÉCOUL
Monsieur Jean-Philippe PERRET
Monsieur Gilles PETEL
Monsieur Hervé PRONONCE
Madame Catherine QUEINNEC
Madame Marie-Jeanne RAYNAL
Monsieur Marc REGNOUX
Monsieur Christian SIMONET
Madame Marie-José TROTE
Monsieur Gérard VIALAT
Monsieur Guillaume VIMONT
Monsieur Gilles VOLDOIRE
Monsieur Nicolas WEINMEISTER

Monsieur le Président de séance constate que le quorum est atteint.

Rapport d'Orientations Budgétaires 2018

Monsieur le Président présente le Rapport d'Orientations Budgétaires 2018 à l'ensemble des membres présents de l'Assemblée.

PRÉAMBULE

Les origines du Grand Clermont

Le territoire du Grand Clermont est **original en ce qu'il allie une métropole et des espaces périurbains et ruraux dynamiques**. Il est né dans les années 2000 de la volonté des élus de se bâtir un destin commun autour d'un bassin de vie de 420 000 habitants.

Le projet du Grand Clermont a d'abord été traduit dans une charte de Pays. Il s'est par la suite approfondi avec le SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale), grâce au concept **de métropole en archipel**.

Ce projet s'est plus récemment enrichi des travaux du Conseil de développement. Plus de 150 acteurs de la société civile sont mobilisés, pour faire émerger des projets d'avenir, dont le plus avancé est le Centre Expérimental de Prévention Individualisé en Auvergne.



© Nicolas ANGLADE

L'assise juridique du Grand Clermont

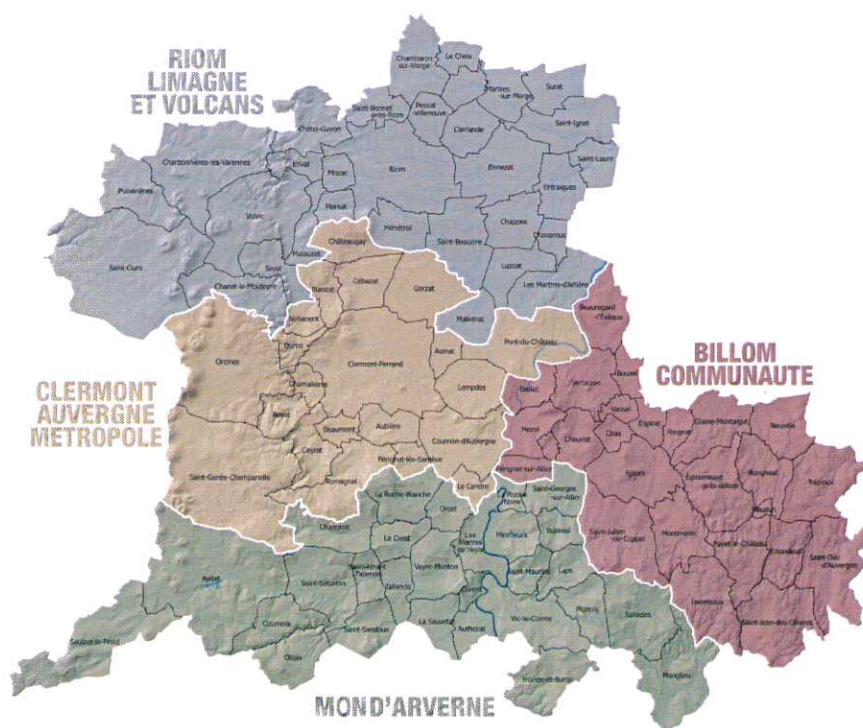
Le syndicat a fortement évolué depuis sa création : de SIEPAC, en charge du schéma directeur de 1995, il est devenu un Pays « lois Voynet » dans les années 2000. Profitant de la loi de modernisation de l'action publique et d'affirmation des métropoles (MAPAM), le syndicat mixte a été transformé le 16 octobre 2014 en **Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR)**. Il est l'un des plus importants de France sous ce statut.

Cette transformation a apporté plusieurs changements sur un plan fonctionnel : le renforcement du Conseil de développement, la mise en place d'une Conférence des Maires et de nouvelles perspectives en matière de services unifiés et de prestations de services. À ce titre, un service d'instruction du droit des sols mutualisé a vu le jour pour environ la moitié des communes du Grand Clermont. De même, notre syndicat assure la maîtrise d'ouvrage, par délégation, d'une voie verte le long de l'Allier.

Les membres du Grand Clermont

Consécutif à la loi n° 2015-991 du 07 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) et à la mise en œuvre du Schéma Départemental de Coopération Intercommunale du Puy-de-Dôme arrêté le 10 mars 2016, le **Grand Clermont compte désormais quatre EPCI** :

- **Clermont Auvergne Métropole** issu de la transformation de la communauté d'agglomération en communauté urbaine d'abord, puis en Métropole à partir du 1^{er} janvier 2018, sans évolution de périmètre : 21 communes, 284 672 habitants
- **Riom Limagne et Volcans** issu de la fusion des communautés de communes de Volvic Sources et Volcans, Riom communauté et Limagne d'Ennezat : 31 communes, 64 907 habitants
- **Mond'Arverne** issu de la fusion des communautés de communes des Cheires, de Gergovie Val d'Allier et Allier Comté Communauté, avec le départ de la commune du Vernet-Sainte-Marguerite du côté du Massif du Sancy : 28 communes, 39 544 habitants
- **Billom Communauté** issu des fusions de Billom St Dier Vallée du Jauron et Mur-ès-Allier : 26 communes, 25 467 habitants



Le fonctionnement du PETR

Le syndicat du Grand Clermont est désormais administré par **un comité syndical de 64 élus** (contre 76 auparavant) suite aux fusions d'EPCI. Il fonctionne avec 1 Président, 8 vice-Présidents, 1 bureau et des commissions thématiques (commissions SCoT, Habitat et Déplacement, Tourisme, Val d'Allier, Attractivité, un Comité consultatif du commerce...). L'Assemblée a été réinstallée en juin 2017.

Président : **Dominique ADENOT**

1^{er} vice-Président : **Pierre PECOUL** en charge de l'urbanisme commercial

2^{ème} vice-Président : **Gérard GUILLAUME** en charge de l'application du droit des sols et de la démocratie de proximité (Conférence des Maires)

3^{ème} vice-Président : **Gilles PAULET** en charge du projet de revalorisation du Val d'Allier (voie verte, Leader)

4^{ème} vice-Président : **Jean-Pierre BUCHE** en charge du SCoT, du Projet Alimentaire Territoire et du plan de paysage

5^{ème} vice-Président : **Roger GARDES** en charge de développement touristique

6^{ème} vice-Président : **Blandine GALLIOT** en charge de l'habitat et des déplacements

7^{ème} vice-Président : **Marc REGNOUX** en charge l'attractivité du territoire (accueil de nouvelles populations, image du territoire, prospection de nouvelles activités)

8^{ème} vice-Président : **Dominique GUELON** en charge du suivi des projets du Conseil de développement (CEPPPIA) et de la veille sur les appels à projets et politiques contractuelles.

Un conseil de développement territorial est adossé au Grand Clermont.

En 2017, l'équipe du Grand Clermont se composait de **14 collaborateurs** (parmi lesquels 13 effectifs permanents) répartis autour de **2 pôles « urbanisme » et « développement »**, comme suit :

- > 1 ETP relatif à la Direction de la structure ;

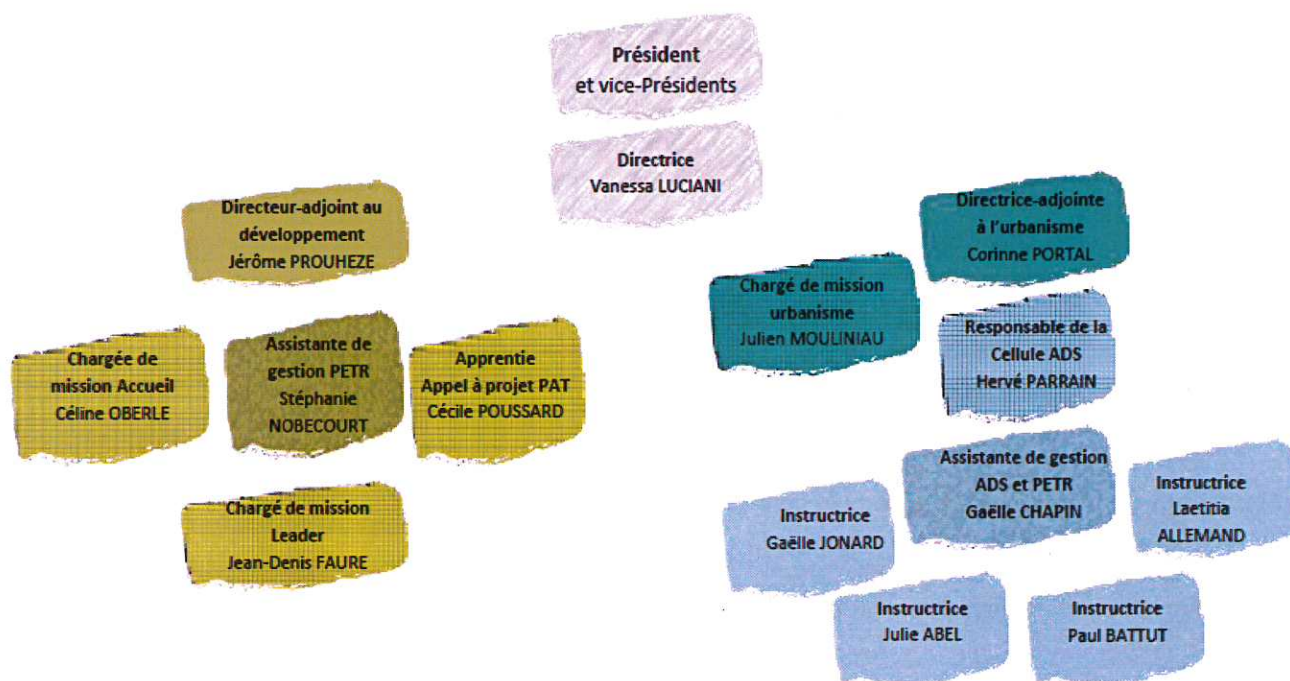
Pôle développement

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle de développement du Grand Clermont ;
- > 1 ETP sur la gestion RH et administrative de la structure ;
- > 1 ETP sur le dispositif expérimental d'accueil de nouvelles populations et de détection de nouveaux potentiels d'activités
- > 1 ETP sur l'animation et la gestion administrative du programme Leader
- > 1 apprentie dédiée au Projet Alimentaire Territorial

Pôle urbanisme

- > 1 ETP relatif à l'animation et la coordination du pôle urbanisme du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la mise en œuvre du SCoT du Grand Clermont
- > 1 ETP sur la coordination du service ADS ;
- > 1 ETP sur le secrétariat du service ADS et la gestion comptable de la structure.
- > 4 ETP sur l'instruction des actes d'urbanisme ;

ORGANIGRAMME DU GRAND CLERMONT



Les ressources financières

Depuis 2013, le taux de cotisation est inchangé et s'élève à 1,70 € par habitant. Il serait proposé de le maintenir pour l'année 2018.

Des financements complémentaires ont toujours été mobilisés auprès de l'Europe, de l'État, du Conseil Départemental du Puy-de-Dôme et du Conseil Régional

Pour l'année 2017, le Grand Clermont a bénéficié du concours du **Conseil départemental** à hauteur de 21 000 € au titre de la mise en œuvre du SCoT.

Le Grand Clermont avait été retenu sur l'**appel à projet Massif central 3^{ème} génération « accueil de nouvelles populations » en 2015**, ce qui lui permet de bénéficier d'un soutien financier de l'Europe et de l'État qui couvrent **60 % des dépenses (127 000 € pour la période 2015-2018)**.

Il a été sélectionné dans le cadre d'une candidature conjointe avec le PNR Livradois Forez à l'**appel à projet alimentaire territorial (PAT) en 2017**, bénéficiant ainsi de **40 000 € d'aides du Ministère de l'Agriculture et de l'ADEME**. Des financements complémentaires ont été sollicités auprès du FEADER (programme Leader du PNR).

La **candidature du Grand Clermont au Contrat de ruralité 2017-2020 a été retenue**, assurant un soutien financier de **681 000 € aux territoires du Grand Clermont** pour les projets suivants : Construction de quatre maisons d'habitation pour l'accueil familial de personnes âgées "Génération solidaire" à Fayet-le-Château ; Travaux d'urgence sur l'ancien collège de Billom ; Modernisation de la déchetterie de St Genès Champanelle ; Centre d'interprétation Maison de Gergovie ; Création d'un Fab lab au sein de la pépinière d'entreprises de Volvic ; Revitalisation du centre-bourg d'Ennezat. Des financements liés à un **reliquat de DETR** (dotation d'équipement des territoires ruraux) ont également été obtenus pour le territoire à hauteur de **200 000 €** en fin d'année 2017, qui ont

bénéficié au projet de création d'un pôle petite enfance au sein du quartier pilote habitat des Loubrettes aux Martres-de-Veyre et de création de pépinières de commerce en centre bourg. Toutefois, le règlement financier lié à la DSIL (dotation de soutien à l'investissement public local) n'a pas permis au PETR d'obtenir des aides pour ses projets propres, assimilés à de l'ingénierie.

Le Grand Clermont a été sélectionné comme **territoire Leader** en 2015 et s'est vu attribuer une enveloppe de 3 041 372 € pour la période 2016-2020, qui bénéficiera aux collectivités et porteurs de projets sur l'axe Allier (périmètre des anciens EPCI d'Allier Comté Communauté, Gergovie Val d'Allier et Mur-ès-Allier).

Une subvention de 1 143 896 € a été accordée par la Région Auvergne pour financer les **travaux d'aménagement de la voie verte le long de l'Allier** entre Authezat et Pont du Château, dont 943 896 € proviennent du dispositif « plan cyclable » du Conseil régional et 200 000 € du volet multimodal du CPER Auvergne 2015-2020. Le Plan Loire Grandeur Nature a accordé en 2016 une aide de 994 860 € pour compléter le financement de la voie verte, sachant que le Conseil Départemental contribue au projet par un apport en ingénierie et une prise en charge d'études complémentaires.

Enfin, le Programme d'Investissement d'Avenir a attribué en 2016 à **l'Ecocité Clermont métropole** une enveloppe de 7 238 000 € pour la réalisation des actions sélectionnées dans le cadre de la seconde tranche du programme « Ville de demain ».

Depuis le début de ce mandat, ce sont plus de **14 millions d'euros** de subventions qui ont été obtenues pour le territoire du Grand Clermont.

Les projections financières, en l'état actuel des charges et produits connus, font apparaître un déséquilibre budgétaire à terme.

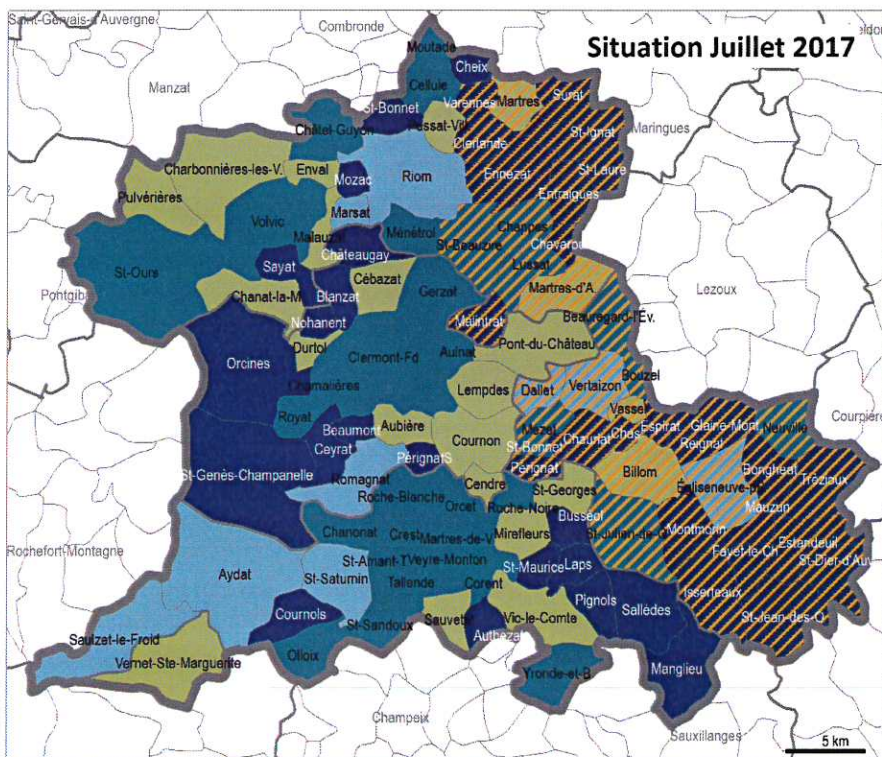
En conséquence, la Conférence des Présidents d'EPCI du Grand Clermont s'est prononcée en 2016 sur un recentrage des missions, qui a conduit à l'arrêt du dispositif des résidences d'artistes sur le Grand Clermont et au transfert du dossier Ecocité à la Métropole.

I. Le pôle urbanisme

I.1. Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT)

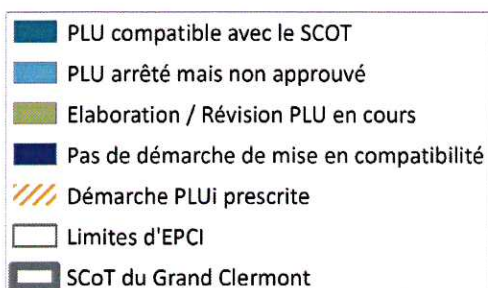
La mise en œuvre du SCoT

L'accompagnement des communes et des intercommunalités s'effectue dès l'amont des procédures d'élaboration et de révision des documents d'urbanisme locaux, par la rédaction d'une « note de déclinaison » du SCoT. Suivent ensuite l'accompagnement technique au fur et à mesure de la procédure (diagnostic, PADD, zonage, règlement) et enfin l'avis final qui est délivré dans un délai maximal de 3 mois pour les PLU, 2 mois pour les PLH et 1 mois pour les PA/PC de plus de 5000 m² de surface de plancher. Les avis font l'objet d'une analyse technique préalable et un passage en commission SCOT.



Source : Grand Clermont, Etat des documents d'urbanisme, juillet 2017

Conception : Agence d'Urbanisme et de Développement Clermont Métropole - 14 septembre 2017



La commission SCoT se réunit mensuellement pour examiner les avis techniques formulés. Elle convie les Maires ou Présidents d'EPCI concernés par un PLU ou un PLH à y participer, ce qui donne lieu bien souvent à des échanges d'une grande richesse. Au cours de l'année 2017, la commission s'est réunie 12 fois avec une forte mobilisation des élus.

Ce travail d'accompagnement des communes et intercommunalité à la mise en œuvre du SCoT se poursuivra en 2018.

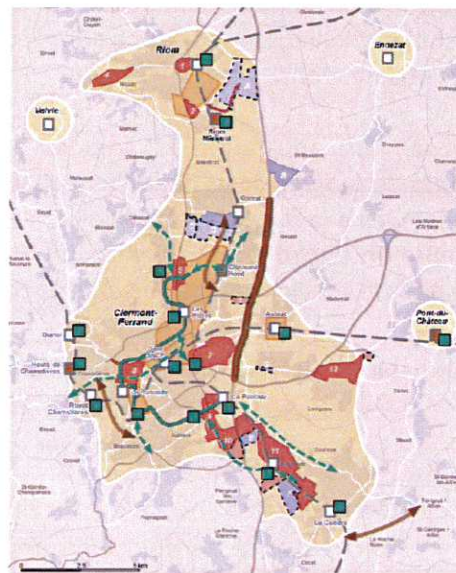
L'évolution du SCoT

En 2017, le SCoT a fait l'objet de deux procédures de modification (n°3 et 4) pour prendre en compte des demandes émanant de collectivités en matière d'économie et de tourisme.

Modification n°3

La modification n°3 porte essentiellement sur des évolutions de tableaux de surfaces des zones d'activités au profit des Parcs de Développement Stratégiques (PDS) et des Zones d'Activités Communautaires d'Intérêt Local (ZACIL) de Clermont Auvergne Métropole, en raison principalement d'une évolution du contexte territorial, à savoir :

- l'adoption d'un nouveau plan de prévention des risques naturels prévisibles sur les agglomérations clermontoise et riomoise, impactant des secteurs à vocation économique,
- des projets d'extension / déplacement d'entreprises pourvoyeuses d'emplois,
- un rythme de consommation du foncier économique soutenu malgré la crise, qui nécessitait de revoir la répartition des surfaces et les phasages des zones à vocation économique du SCoT.



Le pôle ingénierie du Grand Clermont a assuré la constitution du dossier de modification n°3 du SCoT, le processus de concertation avec les personnes publiques associées, l'organisation de l'enquête publique jusqu'à son approbation.

Modification n°4

La modification n°4 concerne le chapitre du développement touristique du DOG.

Le territoire du Grand Clermont est concerné, pour partie, par les dispositions de la Loi Montagne. Cette dernière conditionne notamment les projets à vocation touristique situés en dehors des secteurs urbanisés, à une procédure spécifique : les Unités Touristiques Nouvelles. La procédure d'autorisation des Unités Touristiques Nouvelles ne s'applique pas lorsqu'il existe un SCoT ; ce dernier étant chargé de définir les dispositions réglementaires encadrant les projets. Aussi, la modification n°4 avait pour objet d'améliorer les dispositions du DOG relatives aux UTN.

Comme pour la modification n°3, le pôle ingénierie du Grand Clermont a pris en charge l'ensemble de la procédure de la modification n°4.

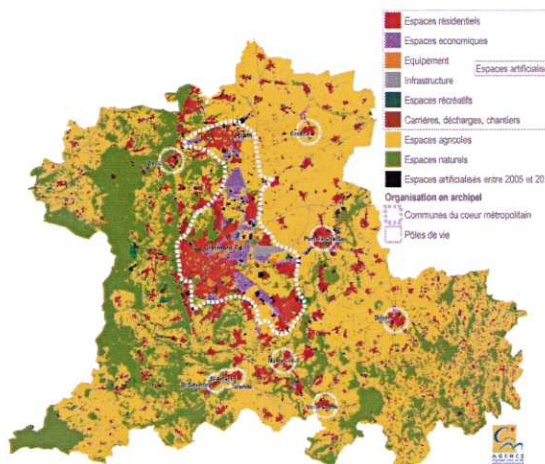
L'Évaluation du SCoT

Le SCoT du Grand Clermont, approuvé le 29 novembre 2011 sous le régime de la loi Solidarité Renouvellement Urbain, est soumis à une obligation d'évaluer les résultats de sa mise en application, au plus tard 6 ans après la délibération de son approbation (article L.143-28 du code de l'urbanisme modifié). Selon les résultats de cette évaluation, la maîtrise d'ouvrage du SCoT doit se prononcer sur son maintien, ou sur sa révision partielle ou complète.

L'évaluation a été réalisée par l'agence d'urbanisme en 2017 à partir d'un état zéro, décrivant la situation du territoire au moment de l'entrée en vigueur du SCoT, suivant une série de questions évaluatives et d'indicateurs de suivi définis en 2011. Cette approche quantitative a été enrichie avec un questionnaire envoyé aux acteurs en mai 2017 (communes, EPCI, Personnes Publiques Associées). Il apporte un éclairage complémentaire sur le vécu du SCoT.

Les élus ont été étroitement associés à cette évaluation par le prisme de la commission SCoT. La concertation avec les Personnes Publiques Associées a permis de prendre en compte leurs observations.

Le bilan fait apparaître de grandes avancées comme des marges de progrès, mais dans l'ensemble, au regard des délais nécessaires à la mise en compatibilité et de ce premier temps de mise en œuvre relativement court, le territoire chemine à son rythme vers les grands objectifs du SCoT :



- La restriction des ouvertures à l'urbanisation, combinée à l'augmentation des efficacités foncières, permet de tendre vers un rééquilibrage sur les centralités (70/ 15/ 15¹) et encourage le renouvellement urbain y compris dans les bourgs centres ;
- La croissance démographique, moins importante qu'espérée, n'est pour autant pas négligeable (+ 10 800 habitants entre 2009 et 2014)² ;
- L'organisation en archipel se structure progressivement : Le cœur métropolitain gagne en visibilité. Les pôles de vie ont des difficultés pour jouer pleinement leur rôle. Le périurbain consomme la ressource foncière à un rythme plus modéré que par le passé, mais qui reste malgré tout soutenu ;
- Au-delà du respect des enveloppes foncières et de leur phasage, il est constaté une faible appropriation de la nécessité d'aller vers une plus grande mixité fonctionnelle du tissu urbain (développer l'emploi en son sein), de l'urbanisme commercial (dichotomie entre renforcer le tissu commercial des centres villes ou poursuivre l'expansion périphérique), de la recomposition, mutation des zones d'activités existantes et de la reconquête des friches. Il faudra donc dans les années qui viennent accentuer notre effort pour permettre au territoire de franchir un saut culturel ;

¹ Le SCoT vise une répartition des nouvelles constructions à hauteur de 70% dans le cœur métropolitain, 15% dans les pôles de vie et 15% dans les territoires périurbains, contre une répartition dans la dernière décennie qui avoisinait plutôt 60 % dans le cœur métropolitain, 10 % dans les pôles de vie et 30 % dans les territoires périurbains.

² Les millésimes de recensement de l'INSEE sont comparables par intervalle de 5 ans. La méthode de recensement utilisée (par sondage) ne permet pas de comparer 2011 avec 2014.

de mener un schéma paysager en lien avec la démarche de classement et de valorisation du plateau de Gergovie, la mise à 2x3 voies de l'A75 qui fait l'objet d'une étude paysagère complémentaire, à croiser avec les enjeux d'entrée d'agglomération. Une telle démarche serait de nature à étayer les préconisations du SCOT.

De même, le Schéma Régional de Cohérence Écologique avait fixé les grands objectifs de protection de la biodiversité en Auvergne, selon une entrée éco-paysagère. Le SCOT du Grand Clermont devrait en principe intégrer ces données et ainsi approfondir le volet environnemental du DOG. Sachant que le SRADDET (schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires) en cours d'élaboration par la Région Auvergne Rhône-Alpes, est appelé à se substituer au SRCE, il conviendra d'aviser s'il est opportun ou pas d'ouvrir ce chantier en 2018.

Enfin, en l'absence de révision générale, l'année 2018 pourrait être mise à profit pour préparer un saut qualitatif en matière de développement urbain. En effet, le SCOT formule des objectifs en la matière, mais force est de constater que le temps a manqué jusqu'à présent pour travailler sur un socle commun dont les territoires pourraient s'emparer afin de faire évoluer les pratiques. De même, des outils pourraient être constitués afin d'intégrer dans les futurs PLUI des exigences en matière d'insertion paysagère par exemple.

1.2. L'urbanisme commercial

Le DAAC

Pour mémoire, la CCI Auvergne a établi en 2014 une analyse fine de la structure commerciale du Grand Clermont, des flux de consommation, des évolutions du plancher commercial, des nouvelles façons de consommer... Le cabinet Bérénice a qualifié ce diagnostic sous un angle comparatif et prospectif.

Il ressortait de ce diagnostic que l'appareil commercial du Grand Clermont a su se moderniser sur la précédente décennie, lui assurant un rayonnement métropolitain, mais qu'aujourd'hui un risque de « surchauffe » existe. La multiplication des mètres carrés commerciaux (+ 100 000m² en huit ans), en période de stagnation voire de régression de la consommation, fait ainsi peser un risque de développement de locaux vides (quand 40 000 m² sont créés 20 000 disparaissent) voire de friches.

Le SCOT s'était fixé l'objectif de maintenir une activité commerciale d'échelle régionale tout en préservant les commerces de proximité de nos quartiers et de nos bourgs. La démarche de DAC était aussi l'occasion d'aller plus loin, de réinterroger les créations ou extensions de nouveaux pôles, de s'interroger sur la restructuration des pôles commerciaux existants, les équilibres entre les centres villes ou centres bourgs et les périphéries, de fixer des règles communes à même de guider les décisions en CDAC...

Plusieurs événements sont venus bousculer le cahier des charges initial. Tout d'abord des changements législatifs, avec la suppression des DAC par la loi ALUR le 20 juin 2014, puis leur réintroduction sous une forme facultative et élargie à l'artisanat par la loi Pinel du 18 juin 2014. Aussi, l'Assemblée renouvelée du Grand Clermont après les élections de mars 2014, a été amenée à se réinterroger sur la poursuite de la démarche lors du Comité syndical du 2 décembre 2014. Elle a décidé de poursuivre la démarche malgré le caractère désormais facultatif des DAAC. Le travail s'est ainsi poursuivi avec la **consolidation du diagnostic, sous une approche urbaine et paysagère par l'urbaniste Claire Schorter**, sur 5 sites témoins (Cap Sud/Pardieu et les centres ville de Chatel, Ennezat et Riom) et la **phase préconisation, accompagnement des documents constitutifs du DAAC, sous la forme d'un document à tiroirs**.

Faute de consensus politique, la démarche de DAAC n'a pu aboutir.



© Claire SCHORTER

En parallèle, Clermont Auvergne Métropole avait engagé en 2015 une étude similaire afin de définir une vision politique partagée entre les Maires de l'agglomération sur l'urbanisme commercial. Courant 2017, la communauté

urbaine s'est adossé les services de la SCET afin de rédiger une contribution au DAAC, qui a été approuvée le 15 décembre 2017. Cette contribution dresse le constat suivant :

- Des dysfonctionnements dans l'équilibre du territoire (hypertrophie de la zone sud, sédimentation d'opérations sans plan d'ensemble, des fragilités notables (ex. Croix de Neyrat), une vacance à la fois diffuse et rampante)
- Des problèmes d'organisation urbaine (des zones de faible qualité urbaine et architecturale, un manque de lisibilité des différents secteurs, des magasins installés de façon opportuniste en diffus)
- Des difficultés en termes de typologie (développement de moyennes surfaces et retail-park, des magasins structurants manquant de place et ne pouvant se développer (Décathlon / Leroy Merlin/ Castorama / Maisons du Monde) et un cadre physique ou de développement contraint (galerie Auchan Aubière, enchâssée dans le tissu urbain), des grandes enseignes non présentes (Primark, le Vieux Campeur, Uniqlo, Terres et Eaux...)).
- Dans le contexte d'évolution actuelle du commerce, la croissance de surface à horizon 2030 entre + 17% et + 29% est jugée comme en décalage avec les capacités du marché et de nature à fragiliser l'existant (vacance en centre-ville comme en périphérie...).

Ces considérations ont amené Clermont Auvergne Métropole à des arbitrages à la fois sur la hiérarchie des projets à l'échelle de l'agglomération et le volume total de création de m². Ainsi les objectifs proposés par Clermont Auvergne Métropole sont les suivants :

- Privilégier le commerce du centre-ville de Clermont-Ferrand et des centres-bourgs
- Rééquilibrer la structure périphérique (Nord / Sud)
- Engager une politique de requalification des zones périphériques
- Conforter l'offre de proximité et le maillage sur le territoire

Ces objectifs ont été traduits en enveloppes prévisionnelles de surfaces de vente :

- Rééquilibrage Nord Sud : 34 000 m²
- Requalification du secteur Sud-Est : 25 000 m²
- Régénérer et faire évoluer : 5 000 m²

Soit un Total de 64 000 m² de surface de vente

L'année 2018 doit conduire à la rédaction du DAAC et son intégration dans le SCOT. Au même titre que Clermont Auvergne Métropole, Mond'Arverne et Riom Limagne et Volcans ont fait savoir qu'ils sont également en cours d'élaboration d'une contribution. Celles-ci seront donc à prendre en considération dans la démarche en cours. Une concertation auprès des opérateurs devra également être organisée.

Le Comité consultatif du Commerce du Grand Clermont

Le Grand Clermont, en qualité de maître d'ouvrage du SCOT, est membre de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) pour les projets de création ou d'extension de surface commerciale, de plus de 1 000 m², localisés sur son territoire. Il faut préciser que les décisions des CDAC reposent sur des critères d'aménagement du territoire, de développement durable et de protection des consommateurs et non plus, comme par le passé, sur des motifs de concurrence commerciale.

En 2015, la loi « Pinel » du 18 juin 2014, relative à l'artisanat, au commerce et aux très petites entreprises, est entrée en vigueur, renforçant la présence des collectivités locales en CDAC (entrée du Conseil Régional notamment), et ayant pour conséquence de fusionner les procédures de permis de construire et d'autorisation d'exploitation commerciale. En effet, un permis de construire relatif à la création ou l'extension de m² de surface commerciale ne pourra désormais être délivré que si la CDAC ou la CNAC a émis un avis favorable.



Dans un souci de développement harmonieux, le Grand Clermont a créé en 2009 un Comité Consultatif du Commerce qui se réunit avant chaque CDAC et permet de croiser les regards entre le territoire concerné par le projet (commune, EPCI), éventuellement un territoire voisin impacté par le projet (commune, EPCI), les consulaires (CCI, Chambre des Métiers, CRCI Auvergne), le Conseil départemental, le Conseil régional et d'autres partenaires (ADEME, Aduhme, CAUE). Ce Comité consultatif a pour rôle d'éclairer les avis des collectivités locales en CDAC.

La CDAC s'est réunie 9 fois en 2017 pour examiner 12 projets :

- Le 20 mars pour examiner favorablement la création d'un complexe cinématographique de 3 salles et 545 places à l'enseigne « Ciné Arcadie » à Riom,
- Le 30 mars pour examiner favorablement l'agrandissement de 721 m² d'un magasin la Foirfouille à Aubière,
- Le 28 avril pour examiner défavorablement la création d'un magasin LIDL de 2 945 m² à Cébazat,
- le 20 juin pour examiner favorablement le projet d'extension d'un ensemble commercial de 313 m², situé avenue de ZAC des Acilloux à Cournon d'Auvergne,
- le 23 août pour examiner favorablement l'extension du nombre de pistes du drive Leclerc de Malauzat,
- le 15 septembre pour examiner favorablement le projet de régularisation de la surface de vente d'un magasin à l'enseigne Go Sport, situé avenue de la Margeride à Aubière,
- le 15 septembre pour examiner favorablement le projet d'extension d'un ensemble commercial de 313 m², situé avenue de ZAC des Acilloux à Cournon d'Auvergne,
- le 19 octobre pour examiner favorablement l'extension d'un ensemble commercial par création de 2 magasins de 489 m² et 358 m², situé sur avenue Ernest Cristal à Clermont-Ferrand,
- le 19 octobre pour examiner défavorablement la création d'un ensemble commercial de 3 509 m² composé de 8 cellules, situé sur l'espace Mozac à Enval,
- le 16 novembre pour examiner favorablement la création d'un magasin LIDL de 1 421 m², situé avenue de l'Europe à Lempdes,
- le 16 novembre pour examiner défavorablement le projet d'extension de 2 945 m² de la galerie marchande du centre commercial Cora, situé avenue de l'Europe à Lempdes,
- le 8 décembre pour examiner défavorablement l'extension d'un ensemble commercial par création d'une cellule de 500m² de surface de vente, situé à Riom (route de Ménétrou).

Le nombre de dossiers examinés en 2017 est en très forte croissance par rapport à 2016 (seulement 5 projets) : 8 dossiers ont reçu un avis favorable et 4 un avis défavorable.

À noter que les projets d'extension à Aubière d'un ensemble commercial par création d'un magasin de Culture/Loisirs de 2.467 m² à l'enseigne "Cultura" par la société Immochan France et de création à Clermont-Ferrand d'une jardinerie de 6.705 m² sous l'enseigne "Florinand" par la société SCI Immobilière des Gravanches, qui avaient essuyé un avis défavorable en CDAC, ont exercé un recours auprès de la CNAC et obtenu gain de cause.

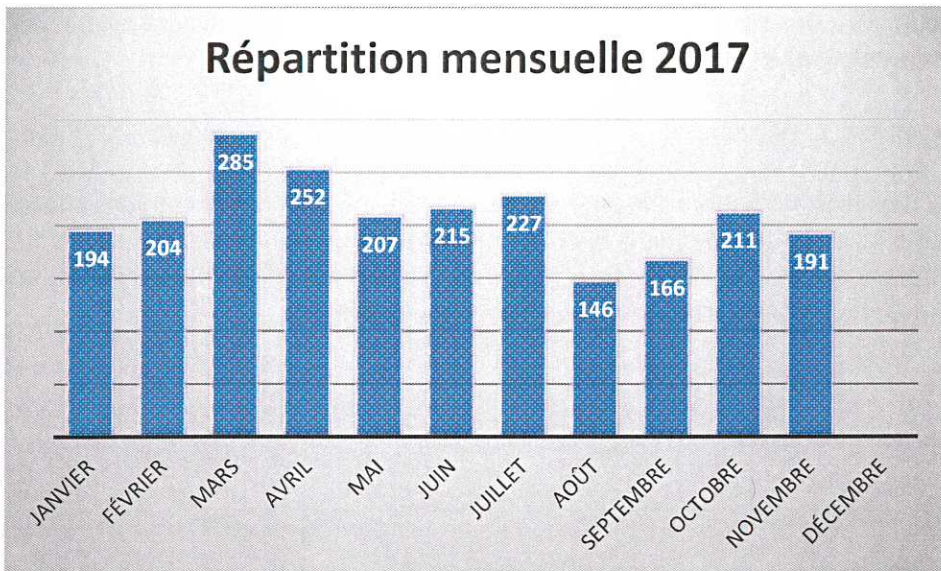
I.3. Le Service d'instruction des autorisations d'urbanisme

L'année 2017 est marquée par l'intégration de 3 communes dotées de carte communale, impactées à leur tour par la loi ALUR (fin de la mise disposition des services de l'État pour l'instruction des actes d'urbanisme). Le service a donc instruit pour le compte de 54 communes réparties sur Billom communauté, Mond'Arverne et Riom Limagne et Volcans.

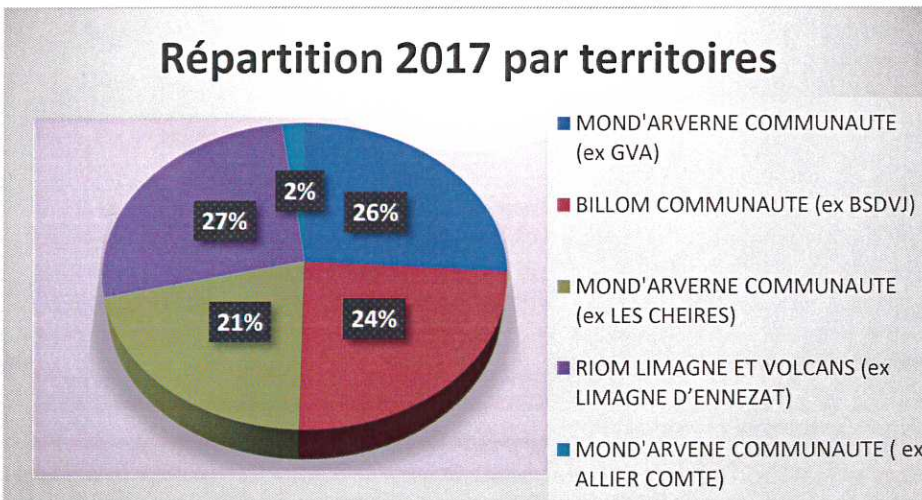
L'organisation du service a été maintenue par secteur, avec la tenue de permanences aux sièges des communautés de communes (ou sièges annexes) une fois par mois (hors vacances scolaires). Deux personnes du service se déplacent lors de chaque permanence. Sur 35 permanences programmées, seules trois ont été annulées, faute de rendez-vous. Les rendez-vous portent essentiellement sur la faisabilité d'un projet, public ou privé. Les porteurs de projets peuvent également être reçus au siège du Grand Clermont. Le service ADS comptabilise pour l'année 2017 une centaine de rendez-vous en permanences et le même nombre dans les locaux du PETR. De nombreux appels téléphoniques permettent également de répondre au mieux aux questions des communes et des pétitionnaires. Par ailleurs des visites de terrain sont effectuées pour des projets spécifiques comme les lotissements par exemple ou lorsqu'il existe des contraintes particulières.

Le service instructeur a également participé à plusieurs réunions sur la rédaction des règlements d'urbanisme pour des révisions ou des modifications de PLU, à la demande des communes.

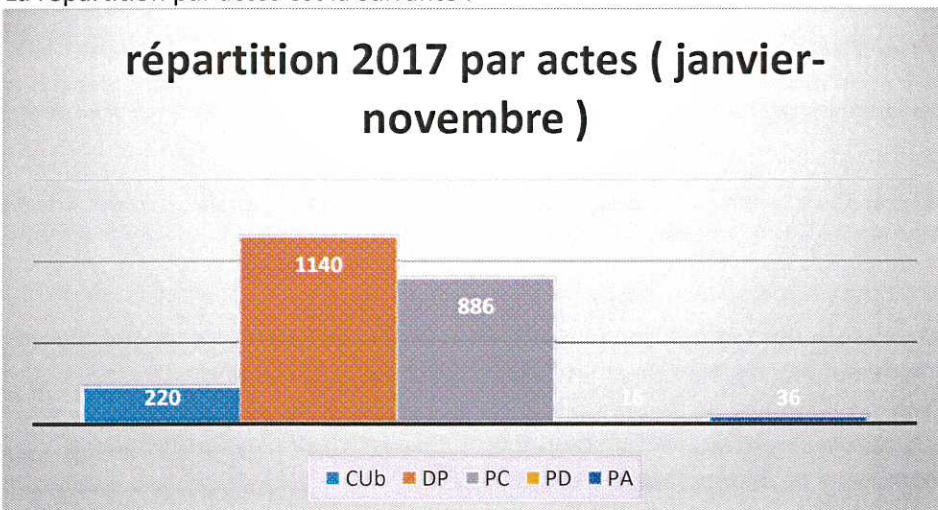
La charge de travail a progressé assez nettement en 2017. Le nombre de dossiers mensuel, en moyenne, est passé de 159 en 2015 à 179 en 2016, pour dépasser le seuil des 200 en 2017. Le nombre total de dossiers s'élève à 2298 sur les 11 premiers mois de l'année.



Les actes d'urbanisme ont connu une progression plus importante sur la partie nord et est du territoire.



La répartition par actes est la suivante :

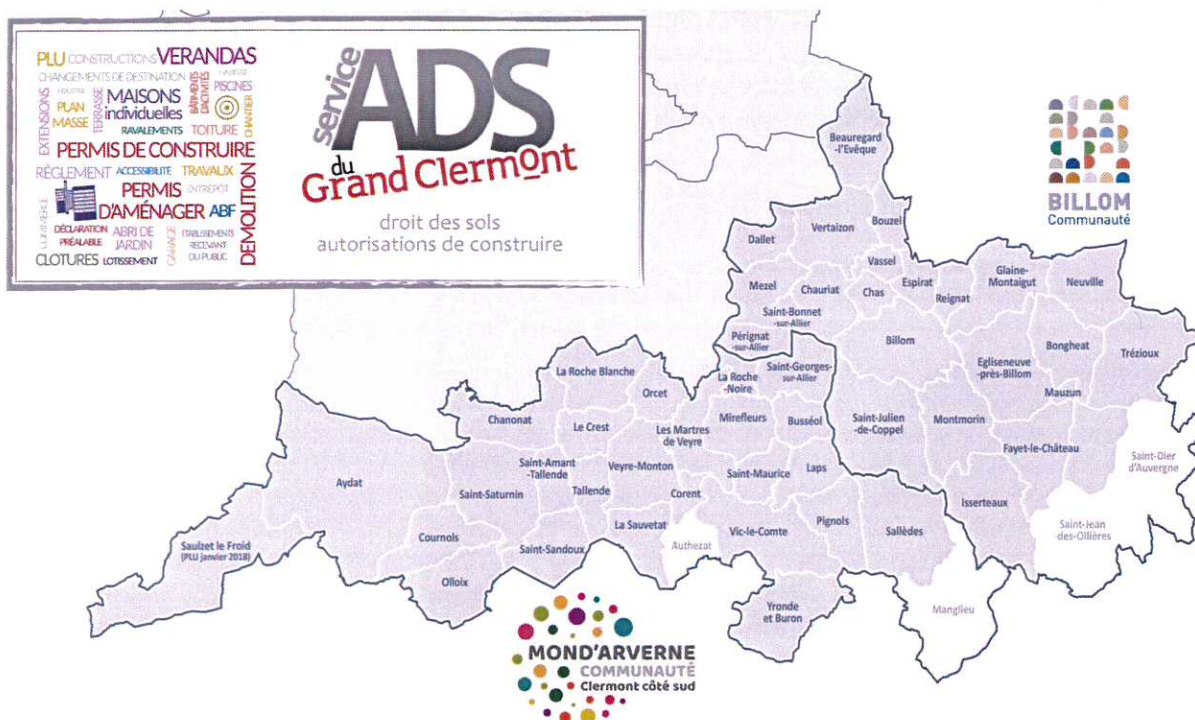


A noter que les chiffres des PC et PA comprennent également les permis modificatifs.

Malgré la formation et la notice explicative fournie par le PETR sur le logiciel, des difficultés persistent sur la qualité de la saisie des premières données au sein des communes. Le nombre de dossiers et le caractère aléatoire des erreurs de saisies, ont contribué à une augmentation du temps passé pour le contrôle des dossiers au secrétariat du service ADS.

Devant la forte progression des dossiers au printemps 2017, le service ADS a été contraint d'avoir recours à un instructeur en renfort sur la période estivale. Cette personne a bénéficié d'un compagnonnage assuré par l'ensemble du service pour rendre plus efficace son intervention.

L'année 2018 sera également riche en évolution. Le périmètre du service ADS évolue au 1^{er} janvier 2018 avec l'instruction des actes d'urbanisme pour 10 nouvelles communes. Dans le même temps, 14 communes quittent le service pour intégrer un service ADS déjà existant à Riom Limagne et Volcans. Ces modifications sont liées à la loi ALUR et aux nouveaux périmètres des EPCI en vigueur depuis janvier 2017. Le chef de service ADS et un instructeur ADS du PETR assureront un compagnonnage auprès de l'EPCI afin d'optimiser la transmission des dossiers entre les deux services mais également la formation du nouvel instructeur en charge de ces dossiers.



I. 4.

Politique d'habitat durable

En début d'année 2016, dans l'esprit des **Zones Pilotes Habitat**, un nouvel appel à projets « ville durable, ville désirable » se dessinait. Son objectif était d'offrir aux collectivités porteuses d'un projet d'habitat, dans des contextes variés (cœur métropolitain, pôle de vie, tissu périurbain ou bourgs ruraux ; renouvellement urbain ou extension), la possibilité de s'entourer d'une ingénierie et de leviers de financements afin de chercher collectivement à répondre à l'ambition de produire l'urbain autrement (mixité sociale et/ou fonctionnelle, meilleure prise en compte de l'environnement et des paysages, gestion économe de l'espace, réduction des coûts de sortie...).

Des diagnostics territoriaux et un état des lieux des segments manquants dans le parc de logements ont été réalisés par l'agence d'urbanisme en 2016 afin de pouvoir aiguiller en amont les futurs projets. Ils ont permis :

- L'actualisation de la connaissance territoriale en matière d'habitat à l'échelle du Grand Clermont
- De disposer d'une approche « marchés » permettant un croisement avec les stratégies territoriales
- D'identifier les produits immobiliers à développer dans les futures ZPH

Toutefois, deux évènements survenus en cours d'année ont fortement perturbé ce dossier :

- l'abandon des contrats Auvergne + par le nouvel exécutif régional au sein duquel une enveloppe financière de près de 200 000 € avait été réservée pour les ZPH
- la fusion des intercommunalités qui a généré un report de calendrier dans le lancement de l'appel à projet

Un échange avec les vice-Présidents « Habitat » cet automne a conclu au fait de retarder le lancement d'un nouvel appel à projets ZPH ; les EPCI étant mobilisés sur la redéfinition de leur périmètre de compétences et de leur projet de territoire. Néanmoins, il a été convenu de :

- De réaliser un catalogue des opérations d'habitat durable exemplaires du Grand Clermont,
- D'organiser une matinée ou journée découverte de ces certaines de ces opérations,
- De mettre le pôle ingénierie à disposition des collectivités qui souhaitent s'engager dans une démarche de type habitat durable. Certaines communes mobilisées pour la revitalisation de leur centre bourg ont déjà manifesté leur intérêt (Billom, Chanonat, Enval, St Saturnin...).

I.5. La trame verte et bleue

Le CEN Auvergne a achevé l'étude sur la "Préservation de la trame des coteaux secs de Limagne autour de Clermont-Ferrand" en 2017. Il a bénéficié d'un soutien du PETR à hauteur de 5 000 €, une condition qui avait été posée par l'ancienne Région Auvergne pour permettre à l'association d'émarger au Contrat Auvergne +. Cette étude vise à améliorer la connaissance et identifier des pistes de préservation de la trame herbacée avec une triple entrée : paysagère (portes de la chaîne des Puy et de la faille de Limagne), enjeux trame verte et bleue et préservation des papillons du groupe des «Maculinea».

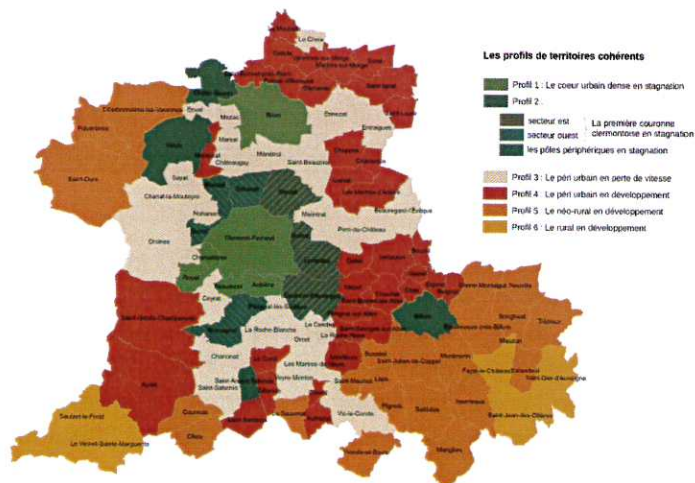
Des sites pilotes ont fait l'objet d'un travail de caractérisation des pelouses sèches, d'analyse des documents d'urbanisme existants, de concertation avec la chambre d'agriculture et/ou les institutions agricoles pour avancer sur le volet agricole (problématiques de la déprise sur les coteaux, perte de terres agricoles en urbanisation...) et d'actions tests de préservation/restauration de la trame verte et bleue.

I.4. Les déplacements sur le Grand Clermont

2016 avait été marquée par la réforme territoriale. Le paysage des déplacements en a été profondément modifié. En effet, la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (« loi NOTRe ») a procédé au transfert de certaines compétences des Départements vers les Régions au 1er janvier 2017 (transports routiers non urbains réguliers et à la demande ; transports scolaires ; construction, aménagement et exploitation de gares publiques routières de voyageurs et des infrastructures de transports non urbains de personnes et de marchandises ferrés ou guidés d'intérêt local).

Par ailleurs, la fusion des Régions Auvergne et Rhône Alpes a perturbé la relation entre l'Autorité Organisatrice de Transport et les acteurs locaux.

De nouvelles évolutions se préparent avec le passage de Riom Limagne et Volcans en Communauté d'agglomération au 1er janvier 2018, avec prise de compétence transport, conduisant la nouvelle entité à organiser elle-même les déplacements sur son territoire, y compris le transport scolaire. Par voie de conséquence, le périmètre du SMTC est appelé à



évoluer avec la sortie des communes de Sayat et Saint-Beuzire et l'entrée des communes de Pérignat-ès-Allier, Mezel et Dallet.

Ainsi, l'étude réalisée sur le Billomois pour la création d'un mode de transport collectif rapide et efficace entre Billom et l'agglomération clermontoise n'a pas connu de suite. Une rencontre devait se tenir avec le vice-Président en charge des transports au Conseil régional mais a été annulée en dernière minute. Le dossier est donc à l'arrêt faute d'interlocuteur. Il convient de noter que 2 réflexions ont été lancées en cette fin d'année par l'Agence d'Urbanisme sur les potentielles créations et aménagements des haltes ferroviaires périurbaines et sur les dessertes des pôles de vie. Une rencontre a eu lieu cet automne avec les vice-Présidents en charge des transports des EPCI membres. En 2018, le Grand Clermont pourrait proposer une Conférence des déplacements afin de croiser les stratégies des AOT dans leur nouvelle configuration.

Le pôle ingénierie a été principalement mobilisé en 2017 sur la révision du Plan de Déplacements Urbains de l'agglomération clermontoise, sur les phases diagnostic et élaboration des scénarii. Il devrait également l'être en 2018, le SMTC s'étant fixé l'objectif d'arrêter le nouveau projet en fin d'année.

ii. Le pôle développement

ii.1. Le développement touristique du territoire du Grand Clermont



Lauréat de l'appel à projet « Le Routard et les Pays de France » de l'Association Nationale des Pays et PETR et des éditions Hachette, le Grand Clermont a travaillé avec les EPCI à l'élaboration de ce guide, dont le lancement officiel s'est déroulé le 27 avril 2017 à l'espace d'informations touristiques des Eaux de Volvic en présence de l'ensemble des Présidents d'EPCI du Grand Clermont.

Le coût d'élaboration et d'édition de 20.000 guides par Hachette s'élève à 57 K€ TTC. Il a été autofinancé à hauteur de 29 K€ par la revente de pages publicitaires auprès d'acteurs publics ou privés que le PETR a démarché. Afin de couvrir le solde, des guides sont vendus au prix de 2 € par le PETR aux OT, associations, entreprises, collectivités, écoles d'enseignement supérieur, Fin 2017, 7 200 guides ont été vendus pour une recette de 14.400 €. Il est à noter que l'ordre des experts comptables d'Auvergne a acheté 2 700 guides pour faire la promotion du congrès national qu'ils organiseront en octobre 2018 à Clermont-Ferrand.

Selon une information des éditions Hachette, ont été vendus entre mai et novembre 4 250 guides dans leurs réseaux de distribution (grandes surfaces, espaces culturels, librairies) ; un chiffre de vente satisfaisant au regard des autres guides du même type qui se sont écoulés dans les premiers mois entre 3 à 5 000 exemplaires.

Ainsi, tout type de distribution et ventes confondus (avec les 6 000 guides dévolus aux annonceurs), ce sont plus de 17 000 guides du routard du Grand Clermont qui ont été écoulés en 2017.

La vente des guides par le PETR se poursuivra en 2018 afin de minimiser l'autofinancement.

Par ailleurs, une commission tourisme a eu lieu le 6 novembre avec les EPCI et OT du Grand Clermont afin de d'effectuer un tour de table de l'actualité touristique des EPCI/OT (organisation, projets) et de recenser les attentes autour d'éventuelles démarches collectives en matière touristique. Il a été convenu de travailler autour de 3 axes : coordination des projets touristiques de pleine nature, faire vivre la destination tourisme « Auvergne » qui recouvre une vraie réalité et veille sur les nouvelles orientations de politique régionale.

II.2 Un projet de valorisation de la rivière Allier

Le contexte

Dotée d'un parcours très varié sur 425 km, compris entre sa source au Moure de la Gardille en Lozère et sa confluence avec la Loire, au Bec d'Allier dans la Nièvre, la rivière Allier abrite un patrimoine naturel et paysager exceptionnel à l'échelle de l'Europe. Un peu comme sa sœur, la Loire, dont elle est le principal affluent, l'Allier est souvent considérée comme « l'une des dernières grandes rivières sauvages d'Europe ».



Malgré sa très grande richesse écologique et patrimoniale, le Val d'Allier est une rivière relativement discrète à l'échelle des grands paysages de l'agglomération et du Grand Clermont en général. Elle demeure souvent mal connue de ses habitants et des visiteurs. La mutation économique en cours du site (fermeture de carrières) permet, désormais, de poser les principes d'une politique de protection et de revalorisation de la rivière Allier à la hauteur des enjeux soulevés.

L'objectif est la **réappropriation de cet espace naturel par les habitants du Grand Clermont** en conciliant les différents usages de la rivière et de ses abords (protection de la faune et de la flore, divagation de la rivière en cas de crue, captage d'eau potable, randonnées pédestres et nautiques, baignade, pêche, autres activités récréatives, activités économiques et touristiques, agriculture, ...) et permettre de jouir des atouts de cet espace dans un esprit « d'usage et de valorisation économique raisonnés » et non de simple consommation.

Les études menées

L'**étude opérationnelle de création de la voie verte** le long de la rivière Allier s'est achevée au 2nd trimestre 2013. Elle détaille le positionnement, le tracé et les modalités financières d'aménagement de cette voie verte sur le Grand Clermont.

L'**étude stratégique de valorisation de la rivière Allier** s'est achevée en 2015. Les phases de diagnostic, de stratégie, de définition d'un programme d'actions et de la gouvernance ont été approuvées par le Comité de Pilotage de l'étude. Toutes ces propositions ont fait l'objet de nombreuses réunions de concertation avec tous les acteurs de la rivière (collectivités, État, associations, chambres consulaires, entreprises,...) ainsi qu'avec plusieurs collectivités amont et en aval de Brioude à Vichy.

La réalisation d'une voie verte le long de la rivière Allier



Ayant une fonction avant tout loisirs/détente, cette voie verte s'adresse prioritairement aux 255.500 habitants répartis dans un rayon de 5 kilomètres de part et d'autre de l'itinéraire dont 55% en provenance de Clermont-Ferrand. La vocation utilitaire n'est pas non plus négligeable. À terme, la voie verte aura également une fonction touristique.

Après accord des EPCI et communes, le **Grand Clermont** a été désigné **maître d'ouvrage** de cette opération.

Un tracé a été validé sur la base de critères tels que la valorisation économique des bourgs, l'attrait touristique et paysager, le foncier, l'environnement, etc. Le coût prévisionnel de l'aménagement d'une voie verte d'Authezat à Pont du Château sur 27 kilomètres avait été évalué par l'étude Alkhos à 2,7 M€. Le coût de l'aménagement de la voie a été réévalué à 3,3 M€ en raison du rallongement de la voie verte de 1,7 km à Pont du Château et du passage d'un revêtement de stabilisé compacté à de l'enrobé sur certains secteurs, pour des questions de confort de circulation (personnes à mobilité réduite notamment) et de coûts d'entretien moindre.

Le projet bénéficie d'un soutien du Conseil Régional de 1 143 896 € au titre de son dispositif « plan cyclable » et du volet territorial du CPER ainsi que de crédits européens à hauteur de 950 000 € au travers du POI Loire.

Par ailleurs, le projet bénéficie d'un soutien conséquent du Conseil Départemental du Puy de Dôme, qui s'implique fortement dans ce dossier en assurant les missions de maîtrise d'œuvre et en prenant en charge financièrement les études et frais complémentaires pour un montant estimé à plusieurs centaines de milliers d'euros (étude environnementale et géotechniques, levées topographiques, enquêtes parcellaires, négociations foncières, etc...).

L'année 2017 a vu notamment l'aboutissement de l'arrêté définitif du tracé, de l'estimation des coûts, de la réalisation de l'étude d'impact ainsi que les premières transactions foncières.

L'instruction des dossiers réglementaires (étude d'impact, DUP), transmis le 19 juillet 2017 à Madame La Préfète, a conduit à des échanges avec les services de l'État (DDT, DREAL, DRAC) et à des observations de leur part. Celles-ci ont été formulées par courrier du Préfet en date du 11 septembre et amènent le Grand Clermont et le Conseil Départemental à redéposer un dossier en février 2018. L'enquête publique pourrait avoir lieu lors du 2nd semestre 2018 pour un démarrage de travaux fin 2018 – début 2019.

Des supports de communications sont réalisés en interne, afin d'informer le grand public sur le projet et son état d'avancement.

Globalement, la Région et le Département sont très fortement impliqués sur la réalisation de la véloroute / voie verte V70 le long de l'Allier en Auvergne. Des crédits supplémentaires de la Région, à hauteur de 1,7 M€, sont désormais également mobilisables par le Grand Clermont sur ce projet. La Région mènera également en 2018 une étude de marque touristique du Val d'Allier qui bénéficiera notamment à la signalétique de la voie verte du Grand Clermont. Le Département du Puy-de-Dôme démarre par ailleurs des études pour prolonger la voie verte en amont et en aval du Grand Clermont, ce qui permettra de réaliser un vrai développement touristique de ce secteur. Un Comité d'itinéraire V70, sous l'égide de la Région, sera mis en place début 2018, réunissant toutes les collectivités locales de Moulins à Brioude, acteurs de ce projet, afin de le suivre et de le coordonner.

II.3 Le programme LEADER Val d'Allier du Grand Clermont

La mise en œuvre opérationnelle du programme leader.

La convention tripartite entre le PETR du Grand Clermont, le Conseil Régional (autorité de gestion du FEADER) et l'Agence de Services et de Paiement a été signée le 27 février 2017. Le contenu des fiches-actions étant arrêté, le Comité de Programmation du GAL (Groupe d'Action Locale) LEADER a pu procéder à la sélection des premières opérations.

Le retard pris au niveau national et régional sur la mise en place des procédures et outils administratifs et de gestion LEADER ne permet pas au programme d'être pleinement opérationnel. Des avancées ont eu lieu en cours d'année, rendant possible l'instruction et la programmation des demandes de subvention, à l'exception de la mesure 19.3 « coopération ». Les GAL sont dorénavant en mesure de notifier les subventions aux porteurs de projet.

Deux difficultés demeurent :

- une situation d'engorgement au niveau de l'autorité de gestion, qui a conduit le Conseil Régional à transférer l'instruction aux GAL et à prendre l'engagement de renforcer ses équipes. Malgré cela, le nombre de dossiers en attente s'est accru notablement, passant de 400 à 1000 dossiers au cours de l'année 2017.
- les procédures et outils en phase « paiement » ne sont pas encore opérationnels. Ils devraient l'être en début d'année avec des premiers versements attendus à la fin du 1^{er} trimestre 2018.

Ce transfert de la mission d'instruction de la région vers les GAL, même s'il est présenté comme une solution pour accélérer la mise en œuvre du programme, entraîne des difficultés en termes de moyens, de compétences et de responsabilité pour le Grand Clermont. La charge de travail et la technicité ont fortement augmenté. La prise en charge de l'instruction s'est faite au détriment des missions d'animation, de détection et d'accompagnement des porteurs de projet. Cela a un impact direct sur le nombre de dossiers suivis.

Les premières actions de communication ont eu lieu en 2017 pour faire connaître le programme.

Une soirée de présentation du Programme LEADER du GAL « Val d'Allier du Grand Clermont » a été organisée le 23 mars 2017 à Corent, à laquelle une soixantaine de personnes ont participé. Au-delà de l'information et l'échanges sur le programme, la soirée a été l'occasion d'un retour d'expérience sur 3 opérations dans les domaines de la culture, du tourisme et de l'itinérance, issues de GAL auvergnats voisins.

Une rubrique LEADER est en ligne sur le site internet du Grand Clermont : <http://www.legrandclermont.com/programme-leader-2014-2020-val-dallier-du-grand-clermont> avec la présentation des grands axes et objectifs du programme, ainsi que des informations à destination des porteurs de projets sous la forme d'une foire aux questions.

L'état de consommation du programme Leader Val d'Allier

En 2017, 29 porteurs de projets ont été rencontrés ou renseignés, 39 dossiers ont fait l'objet d'une analyse sur leur éligibilité. 23 dossiers ont été jugés éligibles (59%), parmi lesquels 16 ne sont pas réputés complets à ce jour et 9 ont fait l'objet d'une demande de subvention. Sur ces 9 dossiers, 5 sont en instance d'être notifiés.

Le comité de programmation LEADER, réuni le 15 mars 2017, a arrêté les modalités de son fonctionnement (composition, règlement intérieur, procédure, grille de sélection des opérations) et sélectionné les premières opérations sous la forme d'un avis d'opportunité.

Sous mesures	Fiche-action (n°)	Enveloppe FEADER	Nbr de Projets programmés 12/2017	FEADER programmé 12/2017
19,2	1 – Faire émerger des pôles d'attractivité en bordure de l'Allier, portes d'entrée sur le territoire	1 022 000,00 €	3	25 468,00 €
19,2	2 – Valoriser les ressources spécifiques au Val d'Allier : l'environnement et le patrimoine	687 825,00 €	1	36 448,53 €
19,2	3 – Renforcer l'identité « Allier » à travers une offre culturelle et événementielle thématisée et une communication ciblée	381 800,00 €	1	135 000,00 €

19,2	4 – Faciliter l'accès au Val d'Allier et l'itinérance douce en lien avec la voie verte	156 000,00 €		
19,2	5 - Diffuser les retombées économiques sur le territoire	225 600,00 €		
19,3	6 – Coopération interterritoriale et européenne	64 000,00 €	5	
19,4	7 – Pilotage du programme	504 147,00 €		73 304,52 €
	TOTAL	3 041 372,00 €	10	270 221,05 €

Le dispositif d'animation et de gestion du programme Leader

Le GAL est doté de moyens d'animation et de gestion, nécessaires à la mise en œuvre du programme Leader. Ce sont 1,25 équivalents temps pleins qui sont actuellement mobilisés pour :

- Communiquer sur le programme LEADER et ses réalisations,
- Informer et accompagner les bénéficiaires potentiels dans le montage des dossiers,
- Accompagner le comité de programmation dans la phase de sélection des projets,
- Favoriser la mise en réseau des bénéficiaires du programme,
- Coordonner, animer et gérer le programme sur les plans administratif et financier,
- Évaluer le programme LEADER en continu et proposer les ajustements nécessaires au comité de programmation.

Pour cela, le GAL bénéficie d'un soutien financier du programme LEADER. Deux dossiers de demande de subvention ont été déposés à hauteur de 73 304,52 € pour la période 2015-2016 (à percevoir au 1^{er} trimestre 2018) et 59 251,85 € pour l'année 2017 (à percevoir en 2018). Par ailleurs, il a bénéficié d'une avance du Conseil Régional de 50 000 € que le Grand Clermont devra rembourser d'ici mars 2019. En 2017, une aide régionale de 10 000 € a également été octroyée, eu égard au transfert de l'instruction.

Pour assurer les missions d'instruction initialement dévolues au Conseil Régional, le Grand Clermont devra étoffer son équipe technique en 2018. Aussi, il conviendra de recruter un demi-équivalent temps-plein dans le courant du premier trimestre 2018, pour faire face au surcroît de travail, à la **technicité accrue de la mission d'instruction désormais transférée au GAL et ainsi garantir une montée en charge de la mission d'animation et d'accompagnement des porteurs de projet, donc de dépôt de dossier.**

Démarches complémentaires

L'étude d'élaboration d'un programme de mise en valeur touristique du patrimoine, lancée en septembre 2016 sous maîtrise d'ouvrage Grand Clermont, s'est achevée en **novembre 2017**. Un important travail de concertation (4 COPIL et 6 ateliers) a permis d'aboutir à un **plan d'actions opérationnelles** qui guidera la sélection des projets de valorisation du patrimoine (montant de l'étude : 44 800 € HT, aide FEADER : 36 448,53 € soit 80%). **La concertation devra se poursuivre en 2018 pour faciliter l'émergence de projets finançables par le programme leader.**

A l'initiative du Grand Clermont, une **première rencontre « coopération » autour de la valorisation de la rivière et du Val d'Allier** a réunis les GAL de Pays de Vichy-Auvergne, du Pays de Lafayette, d'Issoire et du Val d'Allier du Grand Clermont en janvier 2017. Une première piste de coopération européenne a été identifiée sur la base d'un jumelage existant entre Vic le Comte et Parsberg (Allemagne, Bavière, GAL Regina). Un courrier d'offre de coopération a été envoyé.

II.4. Le Projet Culturel du Pays du Grand Clermont

En 2016, la Région Auvergne Rhône Alpes avait maintenu provisoirement les modalités d'accompagnement du volet opérationnel du Projet Culturel du Grand Clermont visant à mettre en place des résidences d'artistes sur l'ensemble de notre territoire et notamment dans ses parties périurbaines et rurales.

Depuis 2013, 18 équipes artistiques ont été accueillies et les 5 résidences de la 4^{ème} génération, débutées en 2016, se sont terminées à l'automne 2017.



Cinq résidences se sont donc déroulés en 2016-2017 avec les compagnies de spectacle vivant Cause toujours, La Balançoire et L.a.B.S., le plasticien Dimitri Vazemsky invité par l'association Les Navigateurs et le photographe Nicolas Anglade. Les cinq équipes artistiques ont été reçues respectivement sur les territoires d'Orcet, St-Genès-Champanelle, Vic-le-Comte, Veyre-Monton et Billom Saint-Dier / Vallée du Jauron pour une durée d'un an maximum. Elles y ont mené de front une création personnelle et un travail de médiation auprès des habitants et d'interactions avec le public notamment les écoles et collèges (ateliers, stages, démonstrations, expositions, collectes, étapes de résidence...).

Sans l'aide de la chargée de mission culture dont le contrat n'a pu être renouvelé en 2017, ces résidences se sont achevées cette année grâce à la mobilisation des communes et EPCI concernés par le dispositif, mais avec un suivi minimum des services du Grand Clermont.

II.5 La politique d'accueil

Le Grand Clermont s'est fixé l'objectif, au travers du SCoT, d'augmenter sa population de 50 000 nouveaux habitants d'ici 2030. Pour garder ses fonctions métropolitaines et jouir d'un développement harmonieux, il est indispensable d'agir en matière d'accueil de nouvelles populations, seul moteur de la croissance démographique sur le Grand Clermont.

Grâce à des appels à projets Massif central successif, le Grand Clermont est doté depuis 2010 d'une cellule d'accueil des nouveaux arrivants d'abord orientée vers les nouveaux salariés et de leur famille. Depuis le 3^{ème} appel à projet, qui bénéficie d'un cofinancement FEDER-FNADT (UE et État) de 60% sur la période septembre 2015-2018, le Grand Clermont intervient sur :

- **L'accompagnement des porteurs de projet et des nouveaux arrivants**, ainsi que l'appui des opérations de recrutement et d'implantation d'entreprises de la région ;
- **La détection et l'émergence de potentiels d'activités**, créateurs de richesse et d'emploi sur le territoire ;

- Le développement de la stratégie de communication et d’image du territoire.

L’accompagnement des nouveaux arrivants

La Mission Accueil du Grand Clermont propose à tout nouvel arrivant un **accueil personnalisé**, afin de répondre à ses questions en amont et aval de son installation (logement, garde d’enfant, école, loisirs, projet professionnel...). Elle propose également un **accompagnement individuel aux porteurs de projets** (créateurs ou repreneurs) et une mise en relation avec les interlocuteurs professionnels à même de les aider à mener à bien leur projet.

Pour ce faire, la Mission Accueil du Grand Clermont s’appuie sur **des partenariats solides, renforcés au fil des années** : logement (Action Logement et l’Ophis), emploi (APEC, Pôle Emploi, cabinets de recrutement, entreprises locales), accompagnement des porteurs de projet (ARDTA, chambres consulaires, BGE Auvergne, Crefad, Appuy Créateurs, Safer, incubateurs, organismes financeurs,...), intégration sociale (AVF). La Mission Accueil organise régulièrement des rencontres entre partenaires pour faire le point sur les actualités, les dispositifs et les porteurs de projets accompagnés. En outre, cette année, la Mission Accueil a mis à jour, réédité et distribué à ses partenaires ***l’Annuaire du réseau de l’accueil du Grand Clermont***, véritable outil de travail collaboratif au service des nouveaux arrivants et des porteurs de projets.

**30
BONNES
RAISONS
DE TRAVAILLER
AU GRAND CLERMONT**

PARCE QUE LE GRAND CLERMONT EST AU COEUR D'UNE METROPOLLE REGIONALE
 PARCE QU'AVEC 8 PALANES D'EXCELLENCE, JE PEUX FAIRE MA CARRIERE SUR LE GRAND CLERMONT
 PARCE QUE LES TORNES FERTILES DE L'AUVERGNE SONT LE NISSEAU D'UN LEADER MONDIAL DE L'AGRO-ALIMENTAIRE
 PARCE QUE JE SUIS A MOINS DE 4 HEURES DE PARIS DES ALPES, DE LA MEDITERRANEE ET DE L'ATLANTIQUE
 PARCE QU'AVEC LE TRES HAUT DEBIT LE GRAND CLERMONT EST TOUJOURS CONNECTE
 PARCE QU'ON ACCUEILLE LE 1^{ER} CENTRE MONDIAL DE RECHERCHE ET D'INNOVATION SUR LES PNEUMATIQUES
 PARCE QU'ON INVENTE DES CHAMPIONS DU MONDE
 PARCE QUE QUANT A LA VIE ECONOMIQUE INTENSE, RENDENT LA VIE ECONOMIQUE INTENSE
 PARCE QU'AVEC LA PRESSE SOUS LE THONARDIEN ET LE THONARD, LE GRAND CLERMONT PEUT GARDER SES MONTAGNES
 PARCE QU'AERONAUTIQUE, PHARMACEUTIQUE, NUMERIQUE ET PROFESSIONNELLES SONT 4 DES PREMIERS SECTEURS DE LA REGION
 PARCE QUE LE TISSU INDUSTRIEL EST L'UN DES PLUS RICHES DE FRANCE
 PARCE QUE CLERMONT-FERRAND EST CHAMPION DU MONDE LA CAPITALE MONDIALE DU COURT-METRAGE
 PARCE QUE EN TOUTE SAISON ON ME PROPOSE THEATRE, DANSE, CIRCUS ET MUSIQUE
 PARCE QUE LES PRIX DE L'IMMOBILIER ME PERMETTENT DE VOIR GRAND
 PARCE QU'AVEC 17 ANNEES DE VIE EN FRANCE, MES ENFANTS AURONT LE CHOIX DE L'EXCELLENCE
 PARCE QUE JE PEUX PROFITER DE L'EFFERVESCENCE CREEE PAR LES 42 000 ETUDIANTS PRESENTS
 PARCE QUE CLERMONT EST UNE TERRE DE ROCK AVEC EUROPAVOX ET LA COOPERATIVE DE MAJ
 PARCE QUE JE PEUX TROUVER LE MOUS JE GARAGE QUE JE VEUX POUR MES ENFANTS
 PARCE QUE MOINS DE TEMPS DANS LES TRANSPORTS, C'EST PLUS DE TEMPS POUR LE RESTE
 PARCE QU'AVEC SON AEROPORT LE GRAND CLERMONT EST RELIE AU MONDE
 PARCE QUE NOS EAUX MINERALES RESSOURCENT LE MONDE EN TIER
 PARCE QU'AVEC LE PUY DE SIME ET VILCANIE JE DECOUVRE LES VOLCANS ET CA ME PLAIT
 PARCE QU'AVEC LES GARDONS D'ORANGER, JE DECOUVRE LES BIOTECHNOLOGIES ET SCIENCES DU VIVANT
 PARCE QUE 100 PROFESSIONNELS ET 100 PRINCE SONT ICI
 JE CHOISIS LE GRAND CLERMONT POUR M'ENFANOUR
 PARCE QUE LE GRAND CLERMONT EST AU COEUR DU NOUVEAU MONDE

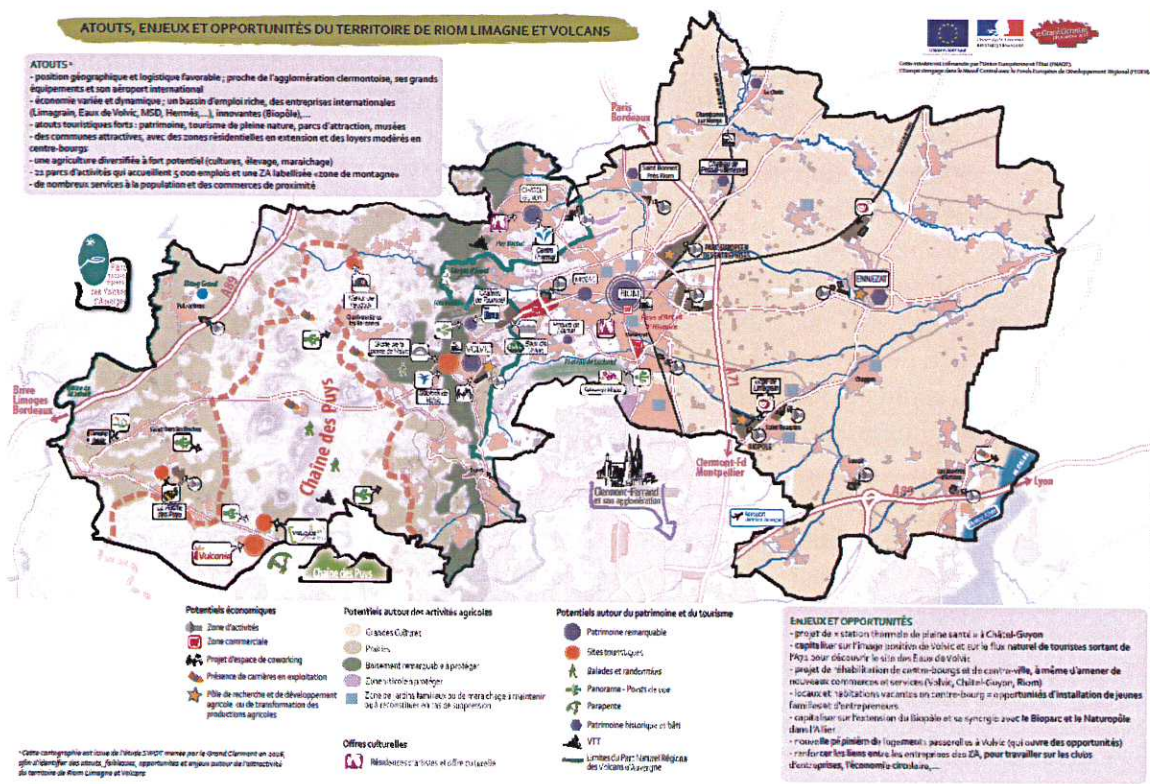
En 2017, la Mission Accueil et l'ARDTA, ont organisé plusieurs soirées entre nouveaux arrivants et « coachs de vie ». Les coachs de vie, dont font partie une quinzaine de salariés Michelin grâce dans le cadre d'un partenariat avec l'entreprise, sont des habitants du territoire qui offrent de leur temps pour faciliter l'intégration sociale des nouveaux arrivants. Ces soirées informelles sont en effet l'occasion d'échanger les « bons tuyaux » concernant la vie sur le Grand Clermont.

En mai 2017 par l'AFNOR, la Mission Accueil a obtenu la **certification AFNOR** pour la qualité d'accompagnement des porteurs de projets et des nouveaux arrivants.

La détection de potentiels d'activités

Un travail autour de la création / reprise d'activités a permis la mise en ligne et la valorisation de 22 offres « service + » sur le site **Auvergnelife**, grâce au travail partenarial mené entre le Grand Clermont, ses EPCI et les consulaires. Pour rappel, le site Auvergnelife diffuse les offres de création/reprise d'activités situées sur le territoire auvergnat.

Une **étude SWOT** (forces, faiblesses, opportunités) a été menée en 2016 sur 8 EPCI du Grand Clermont puis actualisée en 2017 à l'échelle des nouveaux périmètres. Les cartographies associées à cette étude sont en cours de validation technique et politique dans les EPCI (hormis Clermont Auvergne Métropole qui avait déjà réalisé sa propre étude). Cette étude poursuit un double objectif : démontrer aux porteurs de projets les atouts et leviers de notre territoire et servir de base de réflexion pour mener une ou plusieurs études de détection de **potentiels d'activités ou de filières** – autour notamment de l'économie circulaire.



C'est d'ailleurs dans ce contexte que l'ancien collège de Billom a été repéré pour faire l'objet d'une étude de potentiels d'activités. Il s'agit d'un bâtiment de 7000m² à réinvestir en partie par des activités créatrices de dynamisme local et éventuellement de portée métropolitaine. Le Grand Clermont est maître d'ouvrage de l'étude et a retenu le cabinet d'études Futuris. Un point d'étape a été réalisé en novembre au cours duquel des premiers éléments de diagnostic et des premières pistes d'activités ont été présentés. Un deuxième point d'étape est prévu pour janvier.

Le Grand Clermont, qui a joué un rôle d'intermédiaire, suit également l'expérimentation d'une **démarche d'Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)** sur le Parc Européen des Entreprises de Riom. Cette expérimentation

est menée par MACEO qui a été missionné par le SBA, lauréat d'un appel à projet « Zéro gaspillage Zéro déchet » de l'ADEME. L'EIT est une des stratégies d'économie circulaire. Elle consiste, d'une part, à identifier les besoins communs des entreprises dans un périmètre donné afin de mutualiser des services (sécurité, gardiennage, crèche, etc.), et d'autre part, à créer une circularité des déchets afin que les rebuts des uns deviennent des ressources pour d'autres. Cette expérimentation peut déboucher sur une méthodologie reproductible sur d'autres zones d'activités du Grand Clermont.

La stratégie d'image

Les outils de communication et de promotion du territoire créés les années précédentes sont toujours d'actualité : le site internet (25 000 visites/an), la vidéo de promotion du territoire (plus de 70 000 vues), un poster des « 30 bonnes raisons de travailler sur le Grand Clermont ».

Un **recueil de témoignages des nouveaux arrivants** a été diffusé en version papier à chacun des Maires du Grand Clermont. Pour mémoire, nous avons demandé à l'illustratrice Anjale, lors d'une soirée de nouveaux arrivants, en décembre 2016, de croquer les impressions des nouveaux venus et de les rassembler dans un recueil. Une réédition est programmée pour le début d'année 2018, afin de permettre aux communes intéressées, de les utiliser comme cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants. Le recueil est par ailleurs disponible en version dématérialisée sur le site du Grand Clermont.



Ont également été réalisées des **fiches recensant les outils mis à disposition des entreprises pour leurs démarches de recrutement**, permettant de révéler la vraie nature du territoire et de mieux séduire les candidats.

Enfin, la Mission Accueil du Grand Clermont prend part à la préparation du Congrès national de l'Ordre des experts-comptables qui se déroulera à Clermont-Ferrand les 10-11-12 octobre 2018, et plus spécifiquement concernant l'axe de promotion du territoire. En effet, ce congrès sera l'occasion de démontrer aux 3500/4000 experts-comptables attendus toutes les opportunités de développement sur notre territoire afin d'en faire des ambassadeurs auprès de leurs clients.

La suite de la mission

L'appel à projets en cours prend fin au 31 août 2018. 80% de l'enveloppe devrait être consommée à cette date. La question de l'engagement des 20% restants se pose, sachant que l'état de réalisation du programme pèsera sur une potentielle candidature du territoire à un 4ème appel à projet. Le Grand Clermont souhaite-t-il mener une autre étude sur un axe qui aurait été identifié par la commission attractivité et le conseil de développement ? Créer de nouveaux outils de communication ?

Par ailleurs, le nouvel appel à projets accueil du Massif central a été diffusé le 20 décembre. Il concerne la période 2018-2019. Le Grand Clermont souhaite-t-il répondre à ce nouvel appel à projets afin de continuer à développer sa politique d'accueil engagée il y a 8 ans ?

II.6. L'Ecocité Clermont Métropole

En 2009, la candidature de la Ville de Clermont-Ferrand à l'appel à projet national « ECOCITE », sur le projet de requalification et de rénovation urbaine du quartier Saint-Jean, a permis au territoire du Grand Clermont de faire partie des 13 lauréats sélectionnés au niveau national pour leur « démarche résolument novatrice en matière de durabilité urbaine » au même titre que Marseille, Nantes, Bordeaux, Strasbourg, Montpellier ou Rennes...



L'État a souhaité que le périmètre de réflexion stratégique et de gouvernance « ECOCITE » soit plus large que le seul quartier Saint-Jean piloté par la Ville centre et a retenu le périmètre du SCOT du Grand Clermont. À ce titre, le syndicat du Grand Clermont est devenu la structure porteuse du label ECOCITE.

Le dispositif ECOCITE a ouvert des possibilités de financement notamment au fonds « Ville de demain » du programme investissement d'avenir pour des actions innovantes, démonstratrices et reproductibles. L'ambition était de mobiliser autour de quelques grands projets et lieux de laboratoire des « modes de faire la Ville de demain ». Sur la période 2010-2014, le territoire a perçu plus de 2,5 millions d'euros pour des projets tels que l'éclairage public optimisé de la ville de Clermont-Ferrand, le Véhicule Individuel Public Autonome (VIPA) de Ligier Automobiles, le Centre de Distribution Urbain (CDU) porté par le SMTC, le projet de prolongement de la ligne A du tramway clermontoise qui a bénéficié d'une bonification...



© VIPA - Laboratoire LASMEA – Automobiles Ligier

En 2015, une candidature a été déposée dans le cadre du 2^{ème} appel à projets « Programme d'Investissements d'Avenir, Ville de demain », grâce au soutien technique de l'Agence d'urbanisme. Une convention pour la période 2016-2020 a été signée en septembre dernier, accordant une enveloppe de 7 238 000 € pour soutenir les projets suivants :

- la gestion temporaire et expérimentale des friches sur le secteur St Jean, qui ambitionne de réinvestir et d'animer des espaces anciennement occupés par des industries (ville de Clermont-Ferrand),
- la réalisation d'un bâtiment bio climatique (label Bepos Effinergie) « objectif 0 carbone et 0 énergie fossile » au lycée Saint Jean (Conseil régional),
- le système d'alerte météorologique pour la prévention du risque inondation à la Tiretaine (Michelin),
- la restauration de la biodiversité sur un corridor écologique majeur entre les puys de Bane, Anzelle et Crouël avec notamment des actions sur les sites de Puy Long et de Gandaillat (Ville de Clermont-Ferrand et VALTOM)
- le concept de déchetterie « nouvelle génération » permettant une plus grande adaptabilité aux types de déchets pour une optimisation des déchets valorisés (Clermont-communauté).

Un nouveau projet de village intergénérationnel passif, porté par le CCAS de Clermont-Ferrand, a été présenté et accepté en 2017.

Au regard des décisions de recentrer les missions du Grand Clermont, le dossier Ecocité a été transféré cet automne à Clermont Auvergne Métropole, qui prend donc le relais en termes de gestion et de coordination du programme.

II.7. Conseil de Développement du Grand Clermont Le fonctionnement du Conseil de développement

Les travaux du Conseil de Développement portent l'ambition d'alimenter la réflexion des élus et des acteurs socio-économiques de ce territoire. Préparer le Grand Clermont aux défis d'un monde de plus en plus ouvert et à sa vocation objective de « métropole d'équilibre » par l'élaboration d'une stratégie adaptée et de propositions à la hauteur des enjeux d'aujourd'hui et de demain, tel est l'ambition du Conseil de Développement qui souhaite ainsi contribuer à offrir aux citoyens de meilleures perspectives de vie sur leur territoire.

Sous la présidence de Jean-Marc Monteil, le Conseil de Développement composé de 150 membres de la société civile, a très activement travaillé en 2017. Le Conseil de Développement fonctionne comme un organe de réflexion continu qui s'est réuni à 10 reprises en 2017 mais aussi par l'organisation de réunions de travail en groupes plus restreints notamment sur la gouvernance métropolitaine, l'économie ou encore le thème « un territoire de nature singulière (agriculture, environnement, paysages).



Certaines des propositions suivent leur cours opérationnel, comme celles de la commission « un territoire de nature singulière » concernant les plaines de Limagne et le val d'Allier, qui ont été reprises par le pôle métropolitain Clermont-Vichy-Auvergne ou sur le projet CEPPPIA (cf. ci-après).

Plusieurs rencontres ont eu lieu avec les Présidents et les représentants des nouveaux EPCI, afin d'aboutir à la validation d'un Conseil de Développement unique pour l'ensemble des 4 EPCI du Grand Clermont suite au changement de statut de Clermont Auvergne Métropole et à la modification de leur périmètre pour les 3 autres.

Ainsi, des propositions seront effectuées en 2018 pour de nouveaux modes de missions et de gouvernance du Conseil permettant de mieux associer les EPCI à la démarche.

Projet de Centre de Prévention-santé Individualisé en Auvergne (CEPPPIA)

Issu des réflexions du Conseil de Développement, le projet CEPPPIA a été retenu dans la S3 (stratégie économique de spécialisation intelligente) de la Région qui donne accès à des financements européens tant pour la mission d'ingénierie du projet, porté par le Grand Clermont, que pour l'étude pilote sur 1.000 patients, portée par le CHU de Clermont-Ferrand.

Concrètement, un patient auvergnat, âgé de 35 à 55 ans, sera invité, de manière volontaire, à répondre à un questionnaire de santé, déjà validé scientifiquement, comportant des questions sur le morphotype, le mode de vie, l'histoire familiale et l'environnement y compris professionnel. Pour chaque personne, un score de risque individuel sera calculé à partir de l'analyse médicalisée des réponses.

En fonction des risques estimés, des programmes de prévention santé individualisé seront proposés en se basant sur des mesures nutritionnelles, une activité physique adaptée et la lutte contre les addictions éventuelles. Ils pourront être mis en œuvre au sein d'une plateforme CEPPPIA intégrant également un living lab, mais aussi dans des structures décentralisées sur toute l'Auvergne (hôpitaux, maisons de santé, stations thermales, ...), dans le cadre d'un suivi personnalisé. Pour évaluer l'efficacité de ce programme sur le plan épidémiologique, les volontaires seront suivis pendant dix à quinze ans.

L'étude pilote du CHU a démarré fin 2016 et s'est poursuivie en 2017 (fin prévue en juin 2018). En parallèle, la mission d'ingénierie du Grand Clermont visera, notamment en 2018, à finaliser l'équilibre économique du projet ainsi qu'à créer la structure de portage juridique du projet (une association dans un premier temps).

II.8. Les circuits courts agricoles

Le programme de recherche INVENTER

Dans le cadre du programme de recherche-action PS DR (Pour et Sur le Développement Régional), le PNR Livradois Forez et le Grand Clermont représentent les 2 territoires tests choisis par le projet de recherche INVENTER (Inventons nos territoires de demain) pour de nouveaux modèles de développement des territoires. Le projet vise à formaliser les dynamiques d'évolution des territoires ruraux et métropolitains, en prenant appui sur la gouvernance alimentaire, et à concevoir l'accompagnement au changement dans un dispositif de Recherche-Formation-Action. Le projet ambitionne d'inventer de nouveaux modèles de développement territorial, dans un partenariat interactif et créatif entre chercheurs et acteurs à différentes échelles d'action. La question de l'alimentation est vaste, elle renvoie à des problématiques d'agriculture bien évidemment mais aussi de transformation, de distribution, de santé, d'aménagement du territoire, d'énergie et de réchauffement climatique...

Pour exemple, le volet « Alimenter » a pour objectif d'identifier les conditions et les leviers d'une gouvernance locale adaptée aux territoires et à leurs enjeux. Le programme de recherche s'intéresse à la façon dont se coordonnent (ou pas) les acteurs (publics, privés, société civile) autour des enjeux d'approvisionnement local.

Chaque volet de recherche produira des livrables opérationnels (grilles d'observations, supports de présentation, monographies d'ateliers de terrain, rapports, guide méthodologique, e-book, plaquettes de communication, colloques, kits de formation, ...), co-construits avec les partenaires acteurs et validés lors des restitutions à un public plus large. En 2016, il a été étudié les dynamiques alimentaires en cours et les enjeux identifiés sur les territoires d'étude. En 2017 et 2018, les chercheurs s'attacheront à analyser et à constituer une synthèse des actions alimentaires de terrain et esquisseront des approches comparatives. 2019 sera dédiée à la production de guides méthodologiques pour accompagner les acteurs du changement et à la valorisation des productions scientifiques.

Un Projet Alimentaire Territorial (PAT) pour le Grand Clermont

Il s'agit d'une démarche inscrite dans la loi d'Avenir pour l'Alimentation, l'Agriculture et la Forêt du 13 octobre 2014 pour affirmer l'importance de l'ancrage territorial dans la définition de la politique nationale pour l'alimentation. Un PAT doit répondre à deux enjeux principaux : le « Bien Manger » (éducation à l'alimentation, lutte contre le gaspillage alimentaire) et le « Bien produire » ou la nécessité d'adopter des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

Un PAT constitue un ensemble d'initiatives locales, coordonnées dans le cadre d'une stratégie territoriale globale et transversale visant à développer un système alimentaire territorial et à structurer l'économie agro-alimentaire par le rapprochement des acteurs impliqués et le développement d'une alimentation locale, durable et de qualité. Les acteurs du système alimentaire territorial concernés par la démarche sont les acteurs planificateurs (collectivités, État, Établissement Public de Coopération Intercommunale), les acteurs de la chaîne de valeur (producteurs, transformateurs, organismes de distribution et de commercialisation), les acteurs facilitateurs (organismes de recherche, de conseil et d'accompagnement, financeurs...) et les acteurs consommateurs (associations, citoyens...).

L'autosuffisance alimentaire constituant un enjeu très important de notre territoire pour demain, la collaboration urbain-rural prenant tout son sens en matière de circuits courts agricoles et afin de bénéficier de l'apport et de la dynamique du projet INVENTER, le Grand Clermont a décidé de se lancer dans la mise en œuvre d'une telle démarche, en collaboration avec le PNR Livradois-Forez, également partenaire du projet de recherche INVENTER.

Ainsi, le Grand Clermont en collaboration avec le PNR Livradois-Forez a répondu à l'appel à projet national sur l'alimentation 2016-2017 et a été lauréat, ce qui a permis d'obtenir un financement de 40.000 euros (Ministère de l'Agriculture et ADEME) pour engager cette démarche et notamment s'adjoindre les services d'un bureau d'études

spécialisé en l'occurrence le BE Solagro. Par ailleurs, une étudiante en contrat d'apprentissage a été missionnée au sein du Grand Clermont pour animer et suivre ce dossier tout au long de l'année.

Ainsi, en 2017, l'étape de diagnostic et de prospective a permis d'identifier la situation du territoire dans le domaine de l'alimentation et de repérer de nombreuses initiatives déjà existantes. Dans une approche prospective, il a été mis en exergue que, si les tendances actuelles se poursuivent, la situation future ne sera pas satisfaisante en termes de capacité d'auto-provisionnement, d'emploi agricole, d'impacts environnementaux ou encore de conséquences en termes de santé. Un travail, à partir du scénario Afterres 2050, a permis d'imaginer un avenir plus souhaitable pour le territoire pour tendre vers une alimentation et une agriculture plus durables.

Ces éléments de diagnostic et de prospective ont été présentés et discutés lors d'une plénière qui a eu lieu le 3 octobre à La Roche Noire, en rassemblant une soixantaine de participants. Cette plénière a également été l'occasion d'identifier des enjeux pour chaque thématique (foncier, production, transformation, distribution à destination de la restauration individuelle, distribution à destination de la restauration collective et consommation).

Lors d'ateliers « ferme », en octobre, portant sur les céréales-grandes cultures et sur l'élevage bovin, la démarche prospective a été appliquée à l'échelle d'une exploitation. Ces ateliers étaient réservés aux agriculteurs et professionnels de l'agriculture. Ils visaient à réfléchir aux types de production possibles sur le territoire ainsi qu'aux techniques de production envisageables (évolutions possibles dans les rotations des cultures, dans l'alimentation du bétail etc.).

Les 6 ateliers thématiques des mois de novembre et décembre 2017 ont été organisés pour affiner les enjeux, définis en plénière pour chaque axe, proposer des actions à initier ou à amplifier et des maîtres d'ouvrage potentiels. Ces ateliers ont eu lieu sur tout le territoire du Grand Clermont et du PNR Livradois-Foréz et ont réunis chacun entre vingt et quarante participants. Ils ont également été l'occasion de (re)découvrir des initiatives du territoire par le biais de témoignages d'acteurs ou de visites sur le terrain.

En 2018, il conviendra de définir, parmi les leviers proposés par Afterres2050, ceux qui sont prioritaires pour le territoire et de déterminer avec quelle intensité veut-on les actionner. Ainsi, pour activer ces leviers, un travail essentiel consistera également à définir les actions à mettre en place ou à amplifier sur le territoire et quelles structures (publiques comme privées) sont en mesure de s'engager et de les porter. La question de la gouvernance, pour suivre et animer le projet, sera également à l'ordre du jour en 2018.



Ainsi en 2018, l'élaboration du PAT se poursuivra et devra être achevée pour la fin du premier semestre avec l'aide du BE Solagro et également en prolongeant la mission d'animation et de suivi de l'apprentie par un contrat de 6 mois jusqu'en juin.

Il faut préciser que la première Conférence des Maires, qui se déroulera en janvier 2018, portera sur le thème des circuits courts et du Projet Alimentaire Territorial.

Le Comité syndical prend acte de la tenue des débats relatifs au rapport d'orientations budgétaires pour 2018.

À Clermont-Ferrand, jeudi 08 février 2018.

**Dominique ADENOT,
Président.**



30/30